

Lè lottès

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **21 (1883)**

Heft 17

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187684>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lesquelles j'avais formé mon jugement. Aussi fus-je très désappointé devant toutes ces figures imberbes. Eh bien, l'autre jour, en voyant rentrer le bataillon harrassé et poussiéreux, je me disais au contraire que si jamais ces jeunes soldats avaient à défendre leur pays contre autre chose que les traditionnelles *chevillières* de « l'ennemi simulé » toujours battu, ils risqueraient aussi bravement leur peau que les héros les plus barbus d'Horace Vermet et autres.

C'est dans l'espoir que nous n'aurons jamais à faire cette triste expérience, que je termine mon article, en souhaitant bon retour dans leurs foyers aux recrues de ce détachement, et bonne chance à ceux qui viendront passer leur école à Lausanne.

BLACK.

La chanson du canton de Vaud.

Un de nos abonnés nous demande si cette chanson, que tous les Vaudois savent par cœur :

Chantons notre aimable patrie,
Chantons cette terre chérie, etc.

est antérieure à la jolie romance de Châteaubriand :

Combien j'ai douce souvenance,
Du joli lieu de mon enfance, etc.,

qui se chante sur le même air. Il désire savoir, en un mot, si le doyen Curtat, auteur de la chanson du *Canton de Vaud*, l'a adaptée à l'air dont nous parlons, ou si celui-ci a été fait pour ses couplets.

Voici ce qui en est de ces deux morceaux.

Dans un voyage que Châteaubriand fit en Auvergne, en 1805, il entendit pour la première fois cette mélodie et en fut si frappé, qu'il improvisa sa délicieuse romance. Elle parut d'abord au commencement de ce siècle, sous le titre du *Montagnard émigré*, puis l'auteur l'inséra dans son roman: *Aventures du dernier des Abencérages*, où elle servit à exhiler les regrets du chevalier Lautrec, un de ses héros. Cette jolie inspiration, au dire des littérateurs et des poètes, n'a point d'égale en ce genre.

Vers 1810, H. Curtat, alors pasteur de Lausanne, fit ses couplets sur le *Canton de Vaud*, en s'inspirant de la mélodie que Châteaubriand venait de rendre populaire, et il les chanta pour la première fois dans un banquet académique, le 23 avril de la même année.

Pour expliquer cette circonstance, il est bon de rappeler qu'à cette époque, les deux premiers pasteurs de Lausanne faisaient, de droit, partie de notre ancienne Académie, et que M. H. Curtat était l'un de ceux-ci. Les cérémonies académiques se terminaient ordinairement par un joyeux repas.

M. le ministre C., à Lausanne, à qui nous avons demandé quelques renseignements à ce sujet, a bien voulu nous communiquer un ancien manuscrit renfermant la chanson du doyen Curtat, telle qu'elle fut chantée au dit banquet; et nous y avons remarqué ce couplet que n'ont jamais donné nos divers recueils de chants nationaux :

Sur le déclin de la lumière,
Les moutons gagnent leur chaumière,
L'agneau cherchant, dans le hameau,
Sa mère,
Dit en bêlant : Canton de Vaud
Si beau !

L. M.

Les prisons russes.

Un journal fait ressortir le contraste entre le prochain couronnement du tzar, où se dépenseront des sommes folles, et le délabrement des finances publiques qui ne permet pas d'accorder au ministre de la justice une misérable allocation de 12 millions qu'il réclame depuis six ans pour rendre à peu près habitables les prisons russes.

Insuffisantes depuis 20 ans à contenir seulement la moitié des prévenus ou des condamnés qu'on y empile comme des harengs, ces prisons sont devenues aujourd'hui, tant à cause du mouvement de la population qui s'est accrue de 10 millions de sujets, que par suite de la multiplication des délits politiques, de véritables enfers pratiques, rendant superflue la peine de mort.

Le typhus, le scorbut, les fièvres et la folie se chargent, en effet, de débarrasser aussi sûrement que la corde du bourreau, le gouvernement moscovite des sujets gênants ou désagréables.

Ainsi, en 1878, dans le cours de 4 mois, sur les 500 détenus de la prison de Kharkoff, 200 moururent du scorbut. A Kieff, la prison était un foyer de fièvres typhoïdes. En un mois, les décès se comptaient par centaines, et de nouvelles recrues arrivaient pour remplir les vides et prendre la place de ceux que la mort avait moissonnés.

Quant à ceux qui ne meurent pas, le régime auquel les soumettent la brutalité et l'avarice des chefs et des geôliers est tel, qu'ils en arrivent à considérer les bagnes redoutés de la Sibérie et le travail des mines comme un paradis et une délivrance à côté de toutes les tortures physiques et morales que le manque d'air, les miasmes infectieux, la mauvaise nourriture et l'inaction forcée leur font endurer.

Lè lottès.

On Savoyâ que l'avai fé on bon coup de felâ pè Meleria, n'avai pas tot vendu son pesson aou martsî dè Vevâ; lai in restâvè onna bouna panerà que volliâvè allâ vindrè pè Metru, iò lai a prauou étrandzi que l'ant dè la mounia et que l'âmant lè bons boccons.

Ye met sa croubelia dè lottès su se n'épaula et lou vaiquie parti daou coté dè La Toi. Mâ fasai tsaud et pu l'allâvè daou coté daou sélaou; son épaula lai fasai mau; soffiâvè coumin on baou et lè gottès lai regattâvant avau lou moua, que l'irè onna bènédiquon. Mon dzegno s'arreta din onna pinta po bâire dou déci, et trova quie lou tenolier que lou cognesâi et que lai prêta onna lotta po porta pie facilamin sa croubelia dè lottès.

— « Eh bin, se dit lou Savoyâ, po lou servico que te mè fâ, tè baillèri in rapportin ta lotta, po onna bouna frecacha dè lottès, que te porri in fère onna regalarda avoué ta fenna et ta marmaille. »

Mâ sâlu la lotta ! sâlu lè lottès ! Lou gaillâ fe coumin Malbrouque, ne revint pas.

On demâ que l'ire lou martsî dè Vevâ, noutron tenolier que pinsâvè adi à la lotta et ài lottès, roudanâvè avoué sa fenna su la granta plièce, et in banbanin per lè rintès dâi fennès po atsetâ dâi z'ugnonns, daou porrà et autrou jerdinadzo, l'aveza on

dzouveno luron, que l'irè lou fràrè daou Savoyâ et que vindai dai lottès, que l'irant bin tant ballès que lou tenolier s'in letsivè dza lè pottès.

— « Dis-vai, Lisette », que dese à sa fenna, « te vai ci galé luron que veind çaou superbès lottès ? Eh bin ! tè faut in atsetâ pliein ton panâ, que no pouessin no z'in regâlâ à l'hotô !

— Mâ te sâ prau, que lai reponde sa fenna, que ne no restè pie rin d'erdzin po lè payi !

— Ne t'inquièta, vilhie bedouma, va pi lè z'atsetâ, et pu quand foudra la mounia, te mè fari signo et mè trovéri iqué po régliâ lè z'affèrès.

Quand lo tenolier sè fut moussi derrai lè couse-nâires que l'étant perque, la Lisette s'approtsa daou dzouveno Savoyâ, et atseta quatre livrès dè pesson, que cin fe six francs. Mâ quand faille payi, lo tenolier s'avancè et dit à l'autrou : « Tè cognaïssô prau, f'i lou fràrè à m'n'ami Djan-Marie dè la Toi-Rionda. Eh bin, ye su in compto avoué li et te lai deri que lai payé sè lottès quand mè rapportéra ma lotta. »

Lou pourro dzouveno ne sut què repondrè et Diu sâ lou fricot que firant lou tenolier, sa fenna et lè z'amis.

Quoques senannès apri, vaitse Djan-Marie que l'arrevè à La Toi. — « Sâlu, m'n'ami tenolier ! ye vigno teri l'erdzin dè mè lottès ; baille mè vai mè six francs ! »

— As-to rapportâ ma lotta, repond lo tenolier ?

— Aoh ! lou diabe te raoudzai avoué ta lotta ! ne vaut pas dou francs et n'est rin qu'onna vilhie critse. L'é aoubliâie din lou carcagnou et la tè rapportéri prau on iadzo que revindri per iqué. Pâye adi mè lottès et tè rapportéri ta lotta !

— Diabe lou batze, lai reponde lou tenolier in verin lè talons ; yé medzi tè lottès ; garda ma lotta, et no sarin quitto. A revaire !

Plusieurs journaux, entr'autres l'*Estafette* de jeudi, ont donné l'origine du mot *binette*, que nous entendons à tout propos. Nous venons ajouter quelques détails curieux à ce qui a été publié à ce sujet.

Binette ou Binet était un coiffeur de Louis XIV, et c'est à lui que reviendrait l'idée de ces énormes perruques dont s'affublaient, à cette époque, les magistrats, les médecins, les docteurs, se figurant qu'une telle coiffure donnait de la dignité. Le premier qui porta perruque dut être un roi chauve, et alors tous les courtisans de se faire tondre à qui mieux mieux, et de porter perruque pour plaire au souverain. Tout est imitation dans ce monde ; on sait que Marie-Louise était douée d'une gorge opulente, et que sa taille était singulièrement réduite ; de là la mode des tailles courtes, ramassées, et des corsets.

Mais revenons à Binette. On montre encore, à Versailles, le cabinet des perruques du grand roi, le cabinet des *binettes*. Là, dans une vaste armoire fermée à glaces, posaient avec dignité ces perruques solennelles ; et à la place d'honneur, figurait une perruque dorée que le roi avait portée le 7 février 1662, au palais des Tuilleries, dans le rôle de Phoebus, lors d'une représentation théâtrale.

Le peuple, qui fait de l'archéologie sans le savoir, a conservé ce mot de *binettes*, et il n'est personne

qui n'ait entendu quelque malin gamin, s'écrier à la vue d'un personnage à visage grotesque ou ridicule : « Oh ! c'te *binette* ! » *Binette* et *figure*, c'est tout un. On a une belle *binette* ou une laide *binette*, selon que l'on a une laide ou belle physionomie. Mais dire de quelqu'un que c'est une *binette*, simplement et sans le secours d'aucune épithète, c'est déclarer que ce quelqu'un est tout bonnement une ganache, un vieillard absurde et radoteur, un idiot.

Un littérateur facétieux, M. Commerson, a fait un livre intitulé : les *Binettes contemporaines*, où sont grotesquement parodiées les biographies de quelques contemporains célèbres.

Hector et Achille.

VIII

— Comment ! et ce vif chagrin qu'elle a éprouvé dernièrement ?

— Je vous avoue que je ne sais pas de quoi vous voulez parler, dit Agathe, littéralement ahurie. Cécile n'a pas été malade, n'a éprouvé aucun chagrin.

— Vraiment, ma chère, dit Adolphine légèrement impatientée, vous perdez bien vite la mémoire... Ce mariage, enfin, qui a été rompu d'une manière si effroyable...

A ces mots et sans lui donner le temps de finir, Agathe fut prise d'un de ces accès d'hilarité intenses, prolongés, interminables, qui anéantissent ceux qui les causent, surtout lorsqu'ils se demandent en vain en quoi et comment ils ont pu les provoquer.

— Cécile ! s'écria la jeune fille lorsqu'elle eut retrouvé la force de parler tout en continuant à rire, — Cécile ! Cécile ! viens vite !

Cécile et son compagnon accoururent en toute hâte, croyant d'abord à un accident ; l'air joyeux d'Agathe les rassura promptement.

— Dis donc, Cécile, Adolphine me demande de tes nouvelles... Donne-lui-en toi-même.... Es-tu consolée de la perte d'Hector ?

Cécile partit à son tour d'un irrésistible éclat de la plus franche gaieté, et Agathe se remit de la partie, à la grande stupéfaction de M. et de Mme La Bernardière, qui se regardaient l'un l'autre, regardaient les jeunes filles riant aux larmes, et ne comprenaient rien.

— Mais, dit enfin Albert, qu'y a-t-il donc ? Est-ce que... ce mariage... cette histoire... serait...

— Un poisson d'avril ! éclatèrent ensemble les deux folles. MM. P... d'A... ! MM. Hector et Achille, poissons d'Avril !... Vous n'avez donc pas compris ?

Et les rires de recommencer de plus belle.

Les deux époux restaient froids, incapables d'ouvrir la bouche.

Enfin la jeune femme, d'un air pincé :

— Il me semble que d'autres auraient pu s'y tromper. Qui, du reste, vous aurait supposé capables d'une machination pareille ? et dans quel but ?...

— Dans quel but ? répliqua Cécile après des efforts inouïs pour reprendre son sérieux ; dans le but d'avoir de vos nouvelles. Voyez si nous attachons du prix à votre prose, puisque, pour en obtenir, nous faisons des frais d'imagination aussi considérables.

Et les deux espiègles repartirent d'un nouvel éclat, sans essayer cette fois de se retenir.

— Cécile a raison, ajouta Agathe ; comment avez-vous pu vous y tromper ? Nous n'avons pas douté un seul instant que vous n'eussiez, dès le début, éventé la mèche, et que nous ne fissions tout le temps partie carrée, vous riant à Paris avec votre mari, des billevesées que nous vous écrivions, et nous deux nous en donnant à cœur-joie de notre côté, certaines que votre bonne foi n'ét ait